



CANEVAS¹ DE RAPPORT DU PROGRAMME DE GESTION DURABLE DES FORETS

Période de juillet 2021 à janvier 2022

Table des matières

1.	Données clés du programme REDD+.....	1
2.	Résumé exécutif (maximum 1 page).....	2
3.	Brève présentation du programme.....	2
3.1.	Objectif Général	2
3.2.	Objectifs spécifiques.....	3
3.3.	Contexte du rapport.....	4
4.	Difficultés rencontrées et mesures prises.....	4
5.	Conclusion et recommandations.....	4

1. Données clés du programme REDD+

Titre du Programme & Référence	Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF)
Localité, Secteur/Thème(s) du Programme	Maï-Ndombe, Equateur, Mongala, Tshopo et Ituri
Partenaires de mise en œuvre	En cours de recrutement
Budget du Programme (USD)	12M USD (du FONAREDD) et 4M EUR de l'AFD
Durée totale programme (mois):	48
Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD:	5 décembre 2019
Date de lancement officiel/Démarrage effectif:	Juillet 2022
Date de clôture originale	01/09/2021
Date de clôture actuelle	Prématuré
Décassements au 31/12/20	0
Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail :	Gwendoline Créno, AFD, crenog@afd.fr

¹ Ce canevas proposé par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD est relatif à la présentation des rapports semestriel et annuel des Agences d'Exécution (AE) des programmes financés par le FONAREDD. Date limite de dépôt du rapport : 31 juillet pour le rapport du 1^{er} semestre et 31 janvier pour le rapport annuel de l'année précédente.

2. Résumé exécutif (maximum 1 page)

Activités réalisées depuis juillet 2020	Dates
Signature des Conventions de financement CCD1087 et CCD1098	14 juillet 2020
Publication de l'appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	24 novembre 2020 2020
Réception des manifestations d'intérêt (8)	23 décembre 2020
Envoi de la demande de proposition aux Groupements présélectionnés	19 avril 2021
Séance d'ouverture des offres techniques	15 juin 2021
Envoi au MEDD du procès-verbal d'analyse des offres techniques pour demande d'avis de non-objection	28 juillet 2021
Séance d'ouverture des offres financières	14 janvier 2022
Attribution du marché d'AMO	A venir. Le MEDD est en attente du retour de la Direction générale de Contrôle des Marchés Publics (DGCMP)
Signature du contrat avec l'AMO	Avril ou mai 2022

La passation de marché pour le recrutement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été nettement retardée par le circuit administratif congolais. En effet, chaque étape doit être validée par un avis de non-objection (ANO) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD). Cependant, le MEDD lui-même doit obtenir l'ANO de la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics (DGCMP). En tout, cette procédure prend au total au moins un mois, mais la DGCMP ayant été en grève en mars, cela a rallongé tous les délais. L'AFD espère lancer le projet en octobre 2021, mais cela dépendra aussi des délais que met la DGCMP à attribuer ses ANO.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec le FONAREDD pour évoquer cette difficulté.

En parallèle, l'AFD a également échangé avec le Secrétariat général du MEDD pour entamer la levée des conditions suspensives. Malgré plusieurs échanges à ce sujet et relances, seule trois conditions ont été levées, sur sept. Voici les quatre conditions suspensives au premier versement que le MEDD doit encore lever :

- La transmission à l'AFD du projet de contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour avis de non-objection (ANO), puis la signature de cet acte. Le contrat d'AMO devra également recevoir l'ANO de la DGCMP.
- L'attestation de la banque, jugée acceptable par l'Agence, certifiant l'ouverture du Compte du Programme portant le nom du Projet et précisant les détails bancaires de ce Compte du Projet.
- La transmission au Journal Officiel de l'arrêté ministériel fixant le mode opératoire du comité de pilotage du Programme, que vous avez transmis le 18 février dernier à l'AFD;
- La transmission à l'AFD des Curriculum Vitae de l'assistant administratif et du comptable du Programme pour demande d'avis de non-objection.

3. Brève présentation du programme

3.1. Objectif Général

L'objectif global du programme « gestion durable des forêts » est de créer les conditions d'une gestion plus durable des forêts en RDC, en participant à la définition d'une politique forestière et en mettant au point à travers des actions pilotes, des méthodes et outils opérationnels reproductibles à l'issue du programme, destinés à l'ensemble des acteurs du secteur.

Sur les questions relatives à la politique et à la réglementation forestière le programme aura une portée nationale, et pour les activités opérationnelles relatives aux différentes formes d'exploitation des ressources forestières, le programme interviendra au niveau des cinq provinces de Maï-Ndombe, Équateur, Mongala, Tshopo et Ituri.

L'Annexe 4 montre la zone d'intervention du programme, l'état d'avancement de l'aménagement forestier dans ces provinces et fournit les données de surface totale et forestière de ces zones.

Les effets attendus du PGDF sont de contribuer à stabiliser la déforestation et la dégradation forestière grâce à une gestion durable des écosystèmes forestiers tout en permettant le développement économique et social.

Le programme fera l'objet d'une concertation, au sein d'un Conseil consultatif national des forêts, de tous les secteurs concernés - ONG, partenaires techniques et financiers, commissions environnement de l'Assemblée et du Sénat - pour assurer le suivi de l'ensemble du processus d'élaboration de la politique forestière nationale et analyser les réformes législatives et réglementaires. Les modalités de fonctionnement de ce Conseil sont indiquées dans la matrice de gestion des risques et le Plan pour la Gestion Durable et la lutte contre l'exploitation illégale des Forêts de la RDC, validés à l'issue d'une série d'ateliers organisés par le FONAREDD et impliquant largement les parties-prenantes.

Du fait de la dimension du pays, du contexte politique complexe ainsi que du pouvoir de décision du Conseil (structure existante mais nécessitant d'être élargie et opérationnalisée) qui validera en amont les grandes orientations prises et les textes proposés par l'équipe projet, le programme pourrait avoir à faire face à des imprévus qui pourraient induire des retards dans l'atteinte des Jalons de la Loi. L'AFD fera tout son possible pour faire respecter le programme d'activités du PGDF, visant l'atteinte des jalons du pilier forêt de la Loi, mais ne saurait être tenue responsable des délais dus aux processus de validation par le Conseil.

3.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du programme qui couvrent l'ensemble des thèmes définis dans la stratégie REDD+, le programme d'investissement REDD+ et les jalons de la LOI, sont les suivants :

Objectifs du PGDF		TDR du programme	Jalons de la lettre d'intention CAFI-RDC
Objectif spécifique 1	Contribuer à une meilleure gouvernance du secteur		
Objectif spécifique 2	Elaborer de façon participative et transparente une politique forestière	Objectifs i) et ii)	2018 a, 2018 d, 2018 e, 2020 a, 2020 b
Objectif spécifique 3	Contribuer au développement d'un secteur d'artisans du secteur forêt/bois mettant en oeuvre des pratiques légales	Objectif v)	2020 b
Objectif spécifique 4	Soutenir le développement d'une gestion durable de	Objectif vi)	2018 b

	forêts par des communautés et des collectivités territoriales		
Objectif spécifique 5	Garantir que la gestion des grandes concessions forestières se fait en conformité avec la législation forestière congolaise	Objectifs iv) et vii)	2018 c, 2018 f, 2018 g, 2020 b
Objectif spécifique 6	Renforcer dans les Entités Territoriales les capacités de l'administration forestière locale et de l'administration décentralisée pour l'encadrement des activités forestières	Objectif iii)	2020 b, 2018 c, 2018 e

3.3. Contexte² du rapport

Le processus de passation de marché sera bientôt clôturé, et l'attributaire du marché notifié du résultat. Le MEDD a envoyé le rapport final d'attribution du marché à la DGCMP le 25 février 2022 et est en lien régulier avec la DGCMP depuis.

4. Difficultés rencontrées et mesures prises

La principale difficulté a été les délais de la DGCMP qui ont nettement ralenti le processus de recrutement de l'AMO. L'autre difficulté porte sur le programme en lui-même qui aborde des sujets sensibles qui nécessitent des échanges avant de pouvoir avancer.

5. Conclusion et recommandations

Les relations entre le MEDD et l'AFD sont aujourd'hui stabilisées. Une fois que le contrat d'assistance technique sera signé et que l'assistance à maîtrise d'ouvrage sera sur place, les activités pourront réellement commencer.

² Contexte lié à la période sous-examen (semestre/année).